

La mutuelle communale

Éragny a été la première commune du Val d'Oise à proposer une mutuelle communale à ses administrés. Les Éragniens peuvent y souscrire depuis le début d'année 2015 grâce à un partenariat conclu avec l'association Actiom (action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat).



Si les forfaits proposés sont moins chers, puisque négociés, la commune a été très attentive à ce que les offres soient adaptées à l'âge et aux besoins des bénéficiaires : trois types de garantie sont proposés (Economie, Sécurité et Confort) et chaque Éragzien peut y souscrire sans questionnaire de santé ni limite d'âge. Au final, c'est 30 à 70% d'économie réalisée par rapport à un contrat classique.

Le lancement de cette mutuelle communale est avant tout une initiative solidaire dont l'objectif est de relancer le pouvoir d'achat des Éragniens en réduisant leur facture de mutuelle. C'est aussi un moyen de lutter contre le renoncement aux soins, une réalité grandissante pour les plus fragiles : les seniors, les jeunes ou les personnes en recherche d'emploi qui ne peuvent continuer à assumer l'augmentation du prix des cotisations.

La documentation concernant les modalités des offres et la charte déontologique liant l'association Actiom et la Ville d'Éragny sont consultables en mairie et à la Maison des Services au Public. Des dossiers d'inscription peuvent également y être retirés.

Une aide à la mutuelle pour les revenus modestes

Les foyers à revenus modestes peuvent également demander une [complémentaire santé gratuite](#), ou à faible coût (moins de 1€ par jour et par personne). Les plafonds de revenus ont été révisés au 1er avril 2022, une personne seule peut désormais bénéficier de la mutuelle gratuite jusqu'à 9 203€ par an (13 805€ pour un couple) et de la mutuelle à faible coût jusqu'à 12 424€ par an (18 637€ pour un couple). Depuis le 1er décembre 2020, tous les assurés peuvent [changer de mutuelle en cours d'année](#) une fois que la première année de souscription est passée. Les personnes éligibles à cette complémentaire santé gratuite ou à faible coût souhaitant y souscrire peuvent le faire même au cours de la première année de contrat chez une autre mutuelle.

ATTENTION : Il est à noter qu'aucun démarchage ni porte à porte n'est réalisé pour conclure les contrats.

Infos pratiques

Permanences à la Maison de la Challe.

Documents

[Permanences mutuelle communale 2024](#)

Liens utiles

[Plus d'informations sur le site internet d'Actiom](#)

Contact

Atelier Santé Ville

Maison des Services au Public (MSP)

6 rue des belles Hâtes

Tél. 01 34 33 50 40